LES ECHOS LAUNOISIENS

N° 98
OCTOBRE 2021

Mairie

Ouverture **:** lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h, mardi de 16h30 à 18h30, samedi de 9h30 à 11h30.
Tel : 03 24 35 01 60 / Mail : *mairie.launoissurvence@wanadoo.fr /* Site internet : *https://www.launoissurvence.fr/*
Page Facebook : « Commune de Launois-sur-Vence »

Agence postale communale

Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h à 11h, mardi 16h à 18h30 et samedi de 9h à 11h30. Tél : 03 24 35 01 37

LE MOT DU MAIRE

La période estivale touche à sa fin et les vacances sont terminées pour la majorité d'entre vous. Chacun va devoir reprendre ses activités quotidiennes. Le mois de septembre symbolise également la traditionnelle rentrée scolaire. Les enfants launoisiens reprennent le chemin des classes et de la cour de récréation pour leur plus grand bonheur afin d'entamer une année scolaire supplémentaire.

Le protocole sanitaire édicté par le ministère de l'éducation nationale est toujours en vigueur et nous devrons l'appliquer. Nous espérons tout de même que l'année 2021-2022 se déroulera sous de meilleurs auspices pour le bien-être des enfants, des enseignants et du personnel.

Cette rentrée est riche en évènements et les travaux annoncés pour l'assainissement débutent par la station d'épuration suivie par le raccordement collectif (voir compte rendu de la réunion publique du 08/09/2021 joint).

Après le départ de deux agents, nous souhaitons la bienvenue à Messieurs PECHEUX Jérôme, titulaire, originaire de LA FERREE (08), qui nous vient de la communauté de communes de la Thiérache et MARTINEZ Christ de LAUNOIS-SUR-VENCE, en contrat aidé (PEC : parcours, emploi, compétences).

Progressivement, nos associations reprennent leurs activités ainsi que les manifestations (cérémonies, repas des aînés...) dans le respect des mesures en vigueur. Cette année, comme à l'habitude, un colis de Noël sera distribué aux personnes âgées. Un coupon sera distribué prochainement à ce propos aux habitants concernés.

Madame Sylvie DASNOIS, notre employée de l'agence postale, effectue une collecte de livres pour créer au sein de son bureau un point lecture. Nous allons procéder à l'achat d'une bibliothèque et nous la félicitons de cette initiative.

Vous le voyez, malgré les conditions sanitaires qui perturbent notre quotidien, la vie launoisienne suit son cours. Ensemble, nous surmonterons cette période difficile, j'en suis convaincu.

Etat civil

Naissances :

Garance DOPPAGNE née le 20/07/2021

Sarah HUGOT née le 20/07/2021

Elsa MARTINEZ née le 20/07/2021

Mariages :

Sébastien LUA et Jennifer ALLAERT le 10/07/2021

Eric VANBELLE et Blandine PREVOT le 31/07/2021

Dominique FABRI et Marie-Françoise GOLENIA le 11/09/2021

Office de tourisme des crêtes Préardennaises

Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Ouvert les mardis et jeudis de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Téléphone : 03 24 35 02 69
Mail : ot.cretes@orange.fr
Instagram : otcretes
Facebook « Office de Tourisme des Crêtes Préardennaises »

Animations

Office d'animation

Pour prendre connaissance des différentes activités proposées, rendez-vous sur la page Facebook « L'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises – OACP » ou par téléphone au : 03 24 35 34 33 / oacp@orange.fr

Marché mensuel des antiquaires et de la brocante

Tous les 2ème dimanches de chaque mois à l'ancien Relais des postes aux chevaux. Entrée Gratuite – Respect des consignes sanitaires

Informations

PIX'in, le premier tiers-lieu ardennais !

PIX'in, le premier tiers-lieu ardennais est situé dans le centre de Poix-Terron, au niveau du carrefour des pompiers.

Depuisnseptembre 2021 commencent de nouvelles activités gratuites, à disposition de tous : Cours d'informatique pour débutants, cours de codage pour enfants, Fab Lab équipé d'imprimantes 3D et de brodeuse numérique, espace de numérisation de pellicules, diapositives et anciens formats vidéo, maîtrise des dangers d'internet, aide aux devoirs, tournois de jeux vidéo, animations séniors, aide à la recherche d'emploi et à l'écriture de courriers.

En résumé, de quoi se broder le dessin de son choix sur son vêtement préféré ou sur un maillot pour un club sportif, de quoi apprendre simplement à se servir d'un ordinateur chez soi ou au tiers-lieu, de quoi donner à nos enfants, des notions de codage qui leur apporteront des compétences numériques aujourd'hui indispensables, de quoi transférer ses anciennes diapositives et films de vacances sur une clé USB, de quoi se distraire lors d'activités réservées à la jeunesse ou lors de dimanches animés pour séniors ou encore, être aidé lorsqu'on a du mal à rédiger une demande de stage ou d'emploi. Et tout cela, gratuit ! (Hors coût des fils brodeuse et imprimantes 3D).

Un besoin, une envie, une idée… Appelez-nous, passez nous voir, nous vous accueillerons avec plaisir.

Contact :

Ouvert du mardi au samedi. 10h-19h.
Accueil avec ou sans RDV.

Possibilité d'interventions en extérieur
(écoles, groupes)

Tel : 03-24-26-24-83
pixin.ardennes@famillesrurales.org

La commune en action

Deux nouveaux agents au service de la commune

Bienvenue à Monsieur PECHEUX Jérôme (à gauche) et Monsieur MARTINEZ Christ (à droite) !

La commune en action

Cadre de vie

L'automne approche et une belle saison fleurie se termine... Concernant le concours des maisons fleuries, la commission est passée cet été afin d'admirer les beaux jardins qui embellissent notre commune. Aussi, comme l'année dernière, des prix seront distribués sous forme de bon d'achat !

La municipalité remercie tous les launoisiens de participer activement à la bonne tenue et à l'attractivité du village.

Fête du village

250, c'est le nombre de tickets de manèges que la Mairie a distribué aux petites et petits launoisien(ne)s de 3 à 13 ans pour la fête du village qui a eu lieu les 7 et 8 août derniers ! Plusieurs conseillers municipaux ont assuré la distribution le samedi dans la salle du conseil municipal. L'occasion pour les enfants de découvrir les « coulisses » de la mairie. Plus de 80 enfants ont profité gratuitement des manèges. Ce fut aussi un bon coup de pouce pour les forains qui traversent une période difficile en raison du contexte sanitaire.

Le dimanche, la mairie a offert le traditionnel apéritif aux plus grands. Un moment de convivialité appréciable !

Ecole : une rentrée placée sous le signe du numérique

Cet été, la municipalité et les employés communaux ont œuvré pour que l'école du village passe à l'ère du numérique pour la nouvelle rentrée scolaire. En effet, les écoliers ont pu découvrir dans les classes des TBI (Tableaux Blancs Interactifs) ainsi que des tablettes tactiles.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Sophie PONSART, nouvelle enseignante, ainsi qu'à Mademoiselle THIEBAULT Ophélie qui vient d'intégrer notre école en tant que Service Civique.

Cimetière

Les travaux concernant la pose du nouveau colombarium a débuté il y a peu. L'assise béton est faite. Un délai de séchage est nécessaire avant la pose du monument. D'autre part, la gestion de l'entretien des cimetières devient compliquée, notamment avec la restriction de l'utilisation des produits phytosanitaires... Les agents municipaux ont eu fort à faire avec la belle saison humide que nous venons d'avoir !

La municipalité tient donc à remercier les habitants qui entretiennent régulièrement les abords des concessions.

Initiative citoyenne

Des jeunes filles entretiennent le cimetière !

Charlotte Baudet (13 ans), Thalia Martinez (14 ans), Sarah Martinez (17ans) ont décidé de se retrousser les manches et nettoyer le cimetière cet été. Un magnifique geste de ces jeunes filles. Une manière aussi de rendre hommage aux défunts. Qui a dit que la jeunesse n'était pas investie ? Bravo les filles.

La vie des associations

Les sabots du relais

Bonjour à tous,

Notre association continue de proposer des prestations de balade en calèche et merci à vous qui êtes présents. Comme vous le savez déjà nous sommes présents toute l'année sur le relais de poste et nous sommes heureux de vous accueillir afin de vous faire découvrir notre travail, qui est une passion, avec le cheval de trait ardennais.

Nous avons participé au forum des associations qui a été un succès et vous avez été très nombreux à nous rendre visite. Nous avons également participé aux journées du patrimoine à la fois au relais de poste à Launois-sur-Vence et sur la commune de Hierges.

Dans le cadre de nos projets, nous avons passé commande pour une calèche de 10 places et une calèche pour personnes en fauteuil roulant. Nous devrions les recevoir d'ici la fin de l'année. Nous avons fait ce choix car nous pensons aux personnes à mobilité réduite et elles ont aussi le droit de prendre du plaisir par le biais des balades en calèche. Elles pourront vivre cette expérience dans un confort assuré, sécurisé et nous avons hâte de leur proposer nos services. Des contacts ont déjà été pris avec des EHPAD et des foyers de vie qui recherchent des activités pour ce public. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés par le biais des réseaux sociaux dès que nous réceptionnerons ces calèches.

Nous avons également mis en place notre site internet qui permet de visualiser notre activité. L'adresse est la suivante : www.lessabotsdurelais.fr

Encore merci à tous pour votre soutien et malgré la crise sanitaire nous avons pu continuer nos activités dans le respect des consignes imposées.

J. SALLES - Présidente de l'association - Tél : 06 52 65 12 70
Retrouvez les prestations sur le Facebook, Instagram, Youtube : « les sabots du relais ».
Mail : lessabotsdurelais@gmail.fr

Launois évènements

Fête patronale

Depuis des mois la crise sanitaire vient perturber l'organisation de notre association - et pas seulement -, malgré tout nous avons réussi à maintenir le repas champêtre tant attendu pour renouer des échanges entre nous, repas précédé d'un apéritif offert par la mairie.

Il a plu avant… beaucoup… il a plu après… mais pendant ce dimanche 8 août, fête du village, le soleil est apparu radieux et nous avons profité de cette belle journée pour apprécier un bon repas, écouter de la musique préparée par notre DJ, certains en ont même profité pour danser, - la fête tout simplement -, et la magie s'est opérée en observant en direct notre soleil grâce à la lunette du club d'astronomie de Signy-L'Abbaye.

Notre belle équipe de bénévoles a été rejointe par des nouveaux, et tout cela dans la bonne humeur.

Belle réussite qui a confirmé sinon renforcé des liens d'amitié si précieux de nos jours… merci de nous faire confiance et à bientôt pour une nouvelle manifestation. Merci à Monsieur le Maire ainsi qu'au personnel pour leur aide.

Ateliers

Nos ateliers… les dates de reprises seront précisées ultérieurement.

Informatique : mercredi de 17h30 à 19h.

Chorale : lundi de 19h à 20h30.

Bricolage : mardi de 14h30 à 18h.

Dessin : mercredi de 9h30 à 11h30.

Couture : mercredi 15h30 à 17h30 / jeudi de 18h30 à 20h30.

Théâtre : à préciser.

Au plaisir de vous rencontrer.

Des questions, suggestions, renseignements : launois.evenements@gmail.com

Facebook « Launois évènements ».

La vie des associations

Anim'les Crêtes

Après une année de somnolence, l'association peut enfin se remettre au travail. Les statistiques du Covid sont à la baisse et nous laisse l'espoir de pouvoir mettre en place nos projets sous réserve d'acceptation de la Préfecture et des restrictions mises en place.

Le premier projet sera Halloween le dimanche 31 octobre. Le deuxième projet sera sur le thème de Noël fin novembre. Un calendrier 2022 est en cours d'élaboration. Un flyer sera distribué pour chacune de nos actions.

Présidente : Mme Martinez Carole / Trésorière : Mme Achille Marjorie / Secrétaire : Mme Niort Amandine / Secrétaire adjointe : Mme Montès Aline

Nos coordonnées

Facebook : anim les crêtes

Messenger : anim les crêtes

Mail : animlescretes@gmail.com

La saison 2021-2022 est lancée ! Le FCL est fier d'annoncer la création d'une seconde équipe en séniors ! Une première depuis de nombreuses années… A noter également, Launois propose en entente avec Saulces-Monclin différentes catégories jeunes allant des 6-7 ans aux 12-13 ans.

A l'image de cette bonne dynamique, le club et ses bénévoles se sont attaqués au réaménagement des locaux pour gagner de l'espace et améliorer l'accueil des joueurs et spectateurs. **Le club remercie la Mairie pour son soutien et son accompagnement sur l'opération.**

Octobre Rose

Faites don de vos cheveux !

Ils serviront à la confection de perruques pour les femmes et les hommes atteints du cancer.

Pour faire un don de cheveux rendez-vous sur le site

fakehairdontcare.fr

Déposez votre don :

- France Services - Médiathèque Yves Coppens de Signy l'Abbaye
- La Poste d'Attigny
- La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises à Poix Terron
- Les Mairies de Boulzicourt, Chaumont Porcien, Chesnois Auboncourt, Novion-Porcien et Vendresse

Chaque année, 60 000 nouveaux cas du cancer du sein sont diagnostiqués et environ 12 000 femmes en meurent, 1 homme / 10000 est concerné

France Services
Proche de vous au quotidien

Médi@thèque Yves Coppens

Les Crêtes Préardennaises
Communauté de Communes

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 Juillet 2021

Présents : M. LOMBARD Janick, Maire, Mmes : BAUDET Virginie, CHRISMENT Laure, MM : FORGET Sébastien, FORTANT Jérôme, LARUE Miguel, MERCIER Mickaël, PETITFILS Damien

Excusés ayant donné procuration : Mme PECHERAL Marie à M. LOMBARD Janick, MM : BADOUX Claude à M. FORGET Sébastien, VANBELLE Éric à M. LOMBARD Janick

Excusés : MM : HALTER Vincent, LAMBERT Kévin, MARTIN Antoine

Absent : M. GUILLAUME Bernard

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de M. FORGET Sébastien de ses fonctions de délégué communautaire, il doit être remplacé dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.
Le 4ème Adjoint démissionne (Mme BAUDET Virginie) de son poste de délégué communautaire. Les délégués de la commune se composent alors de :

-M. LOMBARD Janick, Maire
-M. BADOUX Claude, 2ème Adjoint,
-M. MERCIER Mickaël, conseiller

Création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts à compter du 15 juillet 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ». Il précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
La durée du travail est fixée à 30 heures par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).
Sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail, et prime prévue par l'employeur le cas échéant.

REFACTURATION DE 5 BARRIERES DE POLICE

Le Maire explique que suite à un prêt de barrières à l'Association Ardenn'Rock de Signy-l'Abbaye pour un concert, 5 barrières ont été détériorées. Après accord avec l'association, le Maire propose d'acheter les 5 barrières afin de les remplacer et de les refacturer à l'association.

INTERVENTION DE M. CLABAUX José pour la Brasserie Ardwen

M. LOMBARD Janick rappelle le contexte des problèmes de la brasserie Ardwen :
- craintes des habitants (Odeurs, pollutions et bruits)
- extension sur un terrain chemin Jules Mary

M. CLABEAU José se présente et décrit ses différentes activités.
La reprise de la brasserie date de 3 ans, et il doit développer sa croissance Il a donc besoin de ressources foncières (problème de stockage et doit refaire un bâtiment).

Pour les odeurs, M. CLABAUX José reconnaît le problème.
Il propose des solutions en 3 étapes :
1) baisse de la consommation de l'eau pour le nettoyage des cuves par un traitement de l'eau qui permettra de réutiliser l'eau pour environ 5 lavages (baisse de consommation d'eau de 7m3 jour). Cela nécessite l'achat d'une machine de traitement (NEP).
2) Mise à niveau de la station d'épuration de l'eau et fermeture de la STEP (toit sur le bassin de décantation) afin de limiter les odeurs.
3) Mise en place de l'ozonation et charbon actif.

Coût global des améliorations : 108 000€

A moyen terme, il est envisagé l'extension de la brasserie pour construire une zone de stockage sur un terrain appartement à M. GRAFTIAUX chemin Jules Mary (en face la brasserie actuelle).

Des travaux concernant la construction de bureau côté avenue Roger Ponsart sont en cours sur un permis de construire validé.

Il est prévu de cacher les palettes sur l'arrière de la brasserie.

M. CLABAUX José demande l'autorisation de reprendre à sa charge le grillage de la commune.

M. FORGET Sébastien demande les délais des travaux d'amélioration ?
M. CLABAUX José lui répond qu'une première partie sera réalisée début juillet (représente 30000€) et la deuxième partie dans environ 6 mois (octobre, novembre ou décembre 2021 (représente 80000€)

Rappel de la capacité de la brasserie :
La capacité de production est de 20 000 hl.
Aujourd'hui la brasserie produit 8 000 hl (cela représente le doublement depuis la reprise de la brasserie il y a 3 ans, soit 4 000 h/litre)

Si l'extension de la Brasserie se concrétise sur la parcelle en face, il sera prévu de faire un lagunage.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2021

Présents : M. LOMBARD Janick, Maire, Mmes : BAUDET Virginie, CHRISMENT Laure, PECHERAL Marie, MM : BADOUX Claude, FORGET Sébastien, FORTANT Jérôme, HALTER Vincent, LAMBERT Kévin, LARUE Miguel, MARTIN Antoine, PETITFILS Damien

Excusés ayant donné procuration : MM : MERCIER Mickaël à M. LOMBARD Janick, VANBELLE Eric à M. LOMBARD Janick

Absent : M. GUILLAUME Bernard

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX ECOLE

Le Maire présente la proposition de mission de maîtrise d'œuvre entre M. VANELLE Christian architecte DPLG et la commune de Launois sur Vence concernant les travaux de l'école,
Le Conseil Municipal décide de choisir comme maître d'œuvre M. VANELLE Christian dont ses honoraires sont fixés à 8.50% du montant HT des travaux (base des travaux de 310 000.00€ HT), et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE-FREE MOBILE

Vu le dossier présenté par la Société Free Mobile concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie situé « PRE DE LA TANNERIE » Rue du Stade à LAUNOIS SUR VENCE (08430), le Conseil Municipal, à l'unanimité et sous réserve de l'accord de la déclaration préalable, autorise Free Mobile à implanter, un relais téléphonique à « PRE DE LA TANNERIE » Rue du Stade à LAUNOIS SUR VENCE (08430), des systèmes d'antennes de télécommunication et de faisceaux hertziens, ainsi que des armoires techniques pour une surface louée de 80 m² environ.
Autorise Monsieur le Maire à signer un bail de 12 ans avec Free Mobile pour la location de l'emplacement destiné à accueillir les installations de télécommunication. La commune percevra un loyer annuel de 500 euros nets qui augmentera selon les modalités décrites à l'article 5 des Conditions Générales.

ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Suite à une demande à la FDEA, le Conseil Municipal étudie un devis N°31216012 du 03 septembre 2021 d'un montant de 1800.00€ concernant le changement de 4 horloges mécaniques par des horloges astronomiques pour permettre à l'avenir d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'accepter le devis d'un montant de 1800.00€ pour le remplacement de 4 horloges mécaniques par 4 horloges astronomiques pour permettre à l'avenir d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Le Conseil définit les horaires d'extinction de 23h00 à 5h00. Cela ne s'appliquera pas cet hiver.

CONVENTION D'OCCUPATION REVOCABLE ET PRECAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à établir une convention d'occupation révocable et précaire entre le Mairie de Launois sur Vence et M. MIRAUCOURT Laurent pour l'occupation du bâtiment communal rue des Aisements à partir du 1er novembre 2021 pour une durée d'un an.

CONVENTION D'OCCUPATION REVOCABLE ET PRECAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à établir une convention d'occupation révocable et précaire entre le Mairie de Launois sur Vence et la Société Esprit Nature représentée par M. SOMMÉ Rudy pour l'occupation du bâtiment communal rue des Aisements à partir du 1er février 2022 pour une durée d'un an.

CONVENTION D'OCCUPATION REVOCABLE ET PRECAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à établir une convention d'occupation révocable et précaire entre le Mairie de Launois sur Vence et l'ADMR représentée par Mme THIRIET Viviane pour l'occupation du local communal au 17 rue des Cannes 08430 Launois sur Vence à partir du 1er février 2022 pour une durée d'un an.

CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT D'ARDENNES INGENIERIE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter, dans le cadre du dispositif ARDENNES INGÉNIERIE du Conseil départemental des Ardennes, la mission d'accompagnement à la conduite du projet suivant :
Rénovation thermique du groupe scolaire.

Questions diverses :

TRAVAUX TERRAIN DE FOOT

M. MARTIN Antoine explique que les bénévoles du club de foot ont commencé des rénovations dans le local du terrain de foot. L'achat de matériel sera indispensable pour terminer les travaux. Le conseil municipal accepte par principe de prendre en charge le financement du matériel nécessaire à hauteur de 1000€.

REUNION PUBLIQUE DU 08 SEPTEMBRE 2021
ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LAUNOIS SUR VENCE

Etaient présents : Mr LOMBARD - Maire, Mr MAIRIEN – Vice-Président CCCPA , Mme ALLAIN – Responsable Service Assainissement CCCPA , Mr FONTAINE - Sté SOGETI , Mr CHOPIN - STP VENCE , Mr PONCIN - Sté PONCIN, Mr JOLY - Conducteur Travaux PONCIN, Mr MENIS- Sté SADE,-

Mr Le Maire de Launois rappelle que ce projet est validé depuis 2005.
La loi imposant que chaque immeuble traite ses eaux usées soit par un assainissement autonome soit par un assainissement collectif et la configuration du village ne permettant pas pour la plupart des habitations un assainissement autonome, le choix s'est vite porté vers le collectif.

En 2011, il est abandonné faute de subventions suffisantes. Le coût des travaux étant très élevé, la Commune n'a pas souhaité faire supporter aux habitants l'augmentation qui aurait été conséquente sur la facture EAU/ASSAINISSEMENT.
EN 2020, des nouvelles subventions sont possibles offrant l'opportunité de réaliser ses travaux qui ont déjà coûté 200 000 € en frais d'études.
Le projet final d'assainissement collectif a été acté en 2020 et un marché a été réalisé.
Il s'agit d'un assainissement collectif et séparatif avec un traitement par une filière de type filtre planté de roseaux.

Présentation des Partenaires :
Maître d'œuvre -Nicolas FONTAINE – Bureau d'études SOGETI
La consultation comprend 1 lot réseau et 1 lot station.
La réfection des voiries et trottoirs sera réalisée en parallèle.
La réfection de la rue Principale est remise à l'étude avec l'ATD.
La rue des Canes et Pierrepont ainsi que leurs trottoirs vont être fait entièrement.
Concernant les Rues Gazagnaire, Ponsart et Joly, routes départementales, une demande va être faite auprès du Conseil départemental pour voir s'il est d'accord pour la réfection de ses routes.
La durée des travaux est estimée à 10 – 12 mois- hors intempérie.

Partie STEP : Société SADE basée à Charleville- Mézières – représentée par Mr Bruno MENIS en charge de la construction de la station d'épuration type filtre plantés de roseaux dont la construction est prévue en face du stade de foot.

Partie Réseaux : Groupement STP VENCE / PONCIN représenté par Mr CHOPIN et Mr JOLY.
Ces 2 entreprises travailleront simultanément. Elles ont chacune des rues bien distinctes.
Il y aura des contraintes de circulation routières et piétonnières. Tout sera mis en œuvre pour faire au mieux. Il sera donné priorité aux accès piétons notamment afin de ne pas impacter les commerces et structures

DEROULEMENT DE L'OPERATION :
Intervention dans les propriétés privées : Prise de RDV avec le riverain pour :

- état des lieux du site (façade, clôture..) : constat d'huissier avant les travaux
- vérifier les sorties d'eaux usée et pluviale pour prévoir le raccordement. Un schéma sera proposé et validé par le particulier (Ent CHOPIN ET PONCIN)

Un constat d'huissier sera également réalisé pour la voirie et chaussée.
Les chaussées démolies et les tranchées ouvertes pour la pose de canalisation seront remblayées.

La ComCom des Crêtes qui a la compétence assainissement précise que :

- les eaux usées seront séparées des eaux pluviales comme actuellement.
- Une convention avec état des lieux sera signée avec le propriétaire donnant son accord pour rentrer dans sa propriété
- L'impact financier est à ce jour le suivant :
    - Coût des travaux : 3 278 240 € HT
    - Etudes et travaux : 200 000 € par la commune
    - Aide Agences de l'eau : 1 968 144.30 €
    - Aide de la commune de Launois - au raccordement de chaque particulier - en autofinancement : 108 000 €

La commune de Launois sur Vence a décidé de prendre en charge le coût du raccordement afin de ne pas alourdir les charges des particuliers et de permettre l'accès au service à l'ensemble de la population.
Le raccordement ne coûte donc rien aux propriétaires.

Le budget SPA doit être à l'équilibre ce qui implique la mise en place d'une redevance pour assurer les dépenses.
Elle se fera en 2 phases :

- La première phase en 2022 : 1€ HT/m² consommé en plus de la facture d'eau.
- La 2ème phase : 1.90€ HT/m² d'eau consommé et une part fixe de 25€ toujours en plus de la facture d'eau.

Mme ALLAIN est notre interlocuteur ; pour toute question : assainissement@lescretes.fr

QUESTIONS DIVERSES :

Est-ce que je peux refuser le raccordement ? Réponse : Oui. Cependant les propriétaires ont 2 ans pour se raccorder à leurs frais. Au-delà, la redevance pourra être majorée de 100%

Est-ce que je peux faire réaliser mes travaux moi-même ? : Oui MAIS avec le contrôle du service assainissement.

Est-ce que je peux faire réaliser mes travaux par une entreprise de mon choix ? Oui MAIS le coût sera supporté par le propriétaire alors que là les travaux sont pris en charge par la commune.

J'ai un assainissement autonome, est-ce que je suis obligé de me raccrocher à l'assainissement collectif ?
Si le dispositif d'assainissement non collectif est vétuste, le propriétaire possède un délai de 2 ans pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif.
Cependant, une dérogation de 10 ans (à compter de la date anniversaire de la mise en place du dispositif d'assainissement non collectif) est accepté pour les installations récentes.

J'ai un assainissement autonome, qui fera le nécessaire pour la déconnexion ? L'entreprise réalisant les travaux procédera à la vidange et déconnexion du dispositif et réalisera les branchements d'eaux usées domestiques (WC, lave-linge, …) et le branchement des eaux pluviales à la boîte de branchement situé en limite de propriété.